

**ASSISES EUROPEENNES
DE LA TRANSITION ENERGETIQUE
GRAND GENEVE**
Initialement prévues le 1^{er}, 2 et 3 février et
reportées au 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2022

Convention de partenariat

entre

le Grand Genève,
soit pour lui le Groupement de coopération transfrontalière (GLCT),
représenté par

Monsieur Antonio Hodgers

(ci-après "le GLCT" ou "l'Organisateur")

d'une part,

et

le Pôle métropolitain du Genevois français
représenté par

Monsieur Christian Dupessey

(ci-après "le Partenaire")

d'autre part,

L'Organisateur et le Partenaire pouvant être désignés ci-après par "les Parties"

Préambule

Les Assises européennes de la transition énergétique constituent un évènement majeur né d'une initiative originale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis 1998, cet évènement se tient chaque année avec une fréquentation en augmentation régulière ayant par ailleurs contribué à la notoriété des « Assises » et conduit à une évolution de son organisation marquée par plusieurs étapes majeures :

- 1998-1999 : la Communauté Urbaine de Dunkerque réunit 300 personnes autour des « 1ères Assises nationales de l'énergie » ®
- 2012 : l'Agence nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) devient à la fois coorganisatrice et principal partenaire financier.
- 2014 : afin d'assurer une continuité dans la qualité des éditions, la Communauté Urbaine de Dunkerque crée un secrétariat permanent pour épauler les organisateurs successifs, permettant ainsi de capitaliser et mettre en commun toute l'expertise acquise lors des précédentes éditions. Les Assises rassemblent désormais plus de 2000 participants par édition.
- 2015 : La Communauté urbaine de Bordeaux rejoint les co-organisateurs et accueille sa première édition. Au terme de cette édition 2015, les co-organisateurs décident de faire évoluer les Assises à la fois dans leur contenu (transition énergétique) et dans leur ouverture internationale (Europe).
- 2016 : Les « Assises nationales de l'énergie » deviennent les « Assises européennes de la transition énergétique » ®. En parallèle, le Grand Genève entreprend des démarches auprès des co-organisateurs pour devenir territoire hôte.
- 2017 : Les co-organisateurs concrétisent encore davantage l'ouverture internationale avec l'entrée du Grand Genève et la tenue de l'édition 2018 à Genève. Les Assises franchissent par ailleurs un nouveau cap en termes de fréquentation, avec la participation de 3700 congressistes lors de l'édition 2017.
- 2018 : La 19^e édition des Assises s'installe pour la première fois dans le Grand Genève et renforce la dimension européenne de cet évènement. Une participation d'environ 5000 personnes a marqué cette première édition dans le Grand Genève.
- 2019 : la 20^{ème} édition des Assises s'est tenue à Dunkerque pour marquer cet anniversaire dans le lieu initiateur de la démarche.
- 2020 : la 21^{ème} édition de la manifestation s'est déroulée à Bordeaux.
- 2021 : la 22^{ème} édition s'est tenue en virtuel, pilotée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Initialement prévue le 1er, 2 et 3 février, la 23ème édition des Assises a été reportée et se déroulera les 31 mai, 1er et 2 juin 2022.

À travers le fil rouge « Moins pour Plus ! », la 23ème édition des Assises proposera d'aborder le thème la sobriété énergétique. MOINS d'énergies fossiles, de pollution, d'émissions de CO², de ressources consommées, de précarité énergétique pour PLUS d'énergies renouvelables, de bien-être de qualité de vie, d'innovation et d'emplois locaux ? Au total : une vingtaine de plénières permettront d'aborder cet enjeu avec des perspectives européennes, nationales, régionales, intercommunales et communales, patrimoniales ou encore individuelles, sous des prismes et points de vue multiples : élus, experts, neuros-psychanalystes, communicants ou encore jeunes générations.

Le suivi et la coordination générale de l'opération sont assurés par les co-organisateurs, épaulés par un secrétariat permanent dirigé par Euraenergie (groupement d'intérêt public) et Communauté Urbaine de Dunkerque et co-animés par les collectivités accueillantes et l'ADEME.

Objectif de l'événement

Les Assises Européennes de la Transition Énergétique, ce sont trois jours pour débattre, échanger, partager ses expériences et mobiliser les acteurs régionaux et nationaux autour des défis de la Transition écologique. Chaque année, l'événement rassemble plus de 3500 congressistes à travers des séances plénières, des ateliers, des visites de sites...

Les Assises Européennes de la Transition Énergétique, ce sont aussi des moments dédiés à l'échange informel, au réseautage, à la convivialité !

Un éventail d'acteurs et de réseaux très différents composent le public de l'événement : les Institutionnels et collectivités (Europe, États, régions, départements, municipalités, ...), les entreprises du bâtiment, de l'énergie, d'équipements, de services, les associations, le monde de l'enseignement et de la recherche etc.

Le fil conducteur de l'événement repose sur le rôle central que jouent les acteurs régionaux dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques internationaux, européens, nationaux, le développement de solutions innovantes et le déploiement de nouvelles formes de gouvernance/partenariat.

Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Objet de la convention de partenariat

La présente convention a pour objet de définir le montant, les contreparties, les modalités d'attribution et d'utilisation de la participation financière accordée par le Partenaire à l'Organisateur pour l'organisation de la 23^{ème} édition des Assises dans le Grand Genève qui se tiendront sur les dates prévisionnelles des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 (au lieu du 1^{er}, 2 et 3 février comme initialement prévu).

2. Présentations de l'événement

L'événement se compose :

- De séances plénières
- De sessions de présentation organisées selon différents formats favorisant l'interaction (Challenge, Speed dating et Inspiration)
- D'un espace partenaires (« le village de la transition énergétique ») pouvant accueillir des événements spécifiques
- D'un dîner de gala
- De visites de terrain
- D'un carrefour des métiers
- D'une (ou plusieurs) cérémonie(s) de remise des prix, tels que – traditionnellement - les Labels Cit'Ergie

Cet ensemble constitue le socle de base de l'évènement, également désigné comme le « **IN des Assises** ».

En parallèle du « IN », chaque territoire hôte peut proposer des évènements à l'attention d'un plus large public, en particulier la population locale. Ces manifestations peuvent prendre des formes diverses laissées à la libre initiative des porteurs de projets qui s'engagent alors à assurer l'organisation complète de leurs évènements. Ces derniers peuvent s'adresser indistinctement à des acteurs métiers ou davantage au grand public. L'ensemble constitue le « **OFF des Assises** » et participe à la dynamique locale des Assises européennes de la transition énergétique.

3. Format de l'édition

La tenue de l'événement en présentiel dépendra des conditions sanitaires relatives à la gestion de la pandémie de la COVID-19. La tenue de cette édition en virtuel ou/et des mesures sanitaires ciblées comme l'interdiction de faire une soirée dansante ou mise en place de jauges, pourraient être imposées en toute dernière minute. Les organisateurs ne maîtrisent pas ce calendrier.

4. Engagements du Partenaire

Organisation :

- Le Pôle métropolitain du Genevois français pilote et assume financièrement la construction du stand commun Grand Genève en Transition pour le compte des 8 partenaires Grand Genève. Ce montant ne fait pas partie de la convention, en revanche les contributions des partenaires à l'organisation et à l'animation du stand figurent dans leurs conventions. Le Pôle métropolitain reçoit 25 passes par jour et 25 m2 supplémentaires pour cette prestation. Il bénéficiera aussi de la subvention FEDER dans le cadre du projet interreg PACTE, prévue à cet effet.
- Pour contribuer à l'organisation des Assises et à celle du stand commun, le Partenaire désigne, **Madame Laetitia Picard, cheffe de projet des Assises**, comme l'interlocutrice privilégiée de l'Organisateur.
- Dans le cadre de la présente convention, le Partenaire agit en tant que représentant unique de l'espace « Maison du Pôle métropolitain du Genevois français » et intervient donc à ce titre également pour le compte de ses propres partenaires aux Assises.

Communication :

- Le Partenaire contribue à la communication autour du congrès dans ses supports d'information. L'Organisateur met à la disposition du Partenaire des supports et outils de communication que le Partenaire s'engage à diffuser et valoriser dans ses réseaux. Le Partenaire peut constituer une table d'honneur réservée et composée d'invités de son choix. Il peut mettre à disposition de ses invités un support de communication assurant la promotion du Partenaire.
- Le Partenaire s'engage à faire la promotion de l'événement depuis son site internet 3 mois avant la date de l'événement (rubrique agenda, événementiel, etc.) et crée un lien vers celui des Assises.

Financement :

- La participation financière du Partenaire du GLCT se monte à :
72 727 euros net pour la contribution aux Assises pour les dépenses en lien avec la mise à disposition d'un espace au sein du village de la Transition Énergétique, dédié au Genevois français.
- Le montant global de la participation financière apportée par le Partenaire englobe les participations du Pôle métropolitain du Genevois français et des éventuels partenaires qu'il a choisi de mobiliser autour de lui.

En cas de report, la contribution, objet de cette convention, reste due.

En cas d'annulation de la manifestation, après déduction de la part du GLCT, les frais effectifs engagés seront répartis au prorata du montant de la contribution due.

Si le versement est déjà effectué, le GLCT Grand Genève remboursera le partenaire en question.

5. Engagement de l'Organisateur

En contrepartie de la participation financière définie à l'article 4, l'Organisateur s'engage à respecter les points suivants :

Organisation :

- Pour contribuer à l'organisation des Assises, l'Organisateur désigne **Monsieur Hervé Fauvain, chef de projet des Assises**, qui est l'interlocuteur privilégié du Partenaire.

Emplacement :

- L'Organisateur réserve au Partenaire un espace total de **75m²** (50m² partenaire Platinum, plus 25m²) désigné par les termes « maison » ou « pavillon » dans le Village de la transition énergétique.
- Le Partenaire pilote la réalisation du stand commun Grand Genève en transition, il y sera aussi présent.

Interactions privilégiées avec les congressistes :

- Le Partenaire dispose :
 - d'une conférence, selon un format à convenir avec l'équipe chargée de la programmation. Pour cette conférence, le Partenaire n'est pas soumis à la phase de sélection mais s'engage néanmoins à respecter les conditions définies dans le manuel du proposant, disponible en ligne sur le site internet des Assises.
 - d'un accès à des espaces pouvant être privatisés afin de permettre au Partenaire d'organiser des rencontres de travail et événements sociaux, dont le financement est à sa charge. Les espaces mis à disposition sont situés dans la Villa Sarazin, situé à quelques pas de Palexpo. Le Partenaire s'engage à communiquer rapidement ses besoins de réservation à l'Organisateur afin de lui permettre de gérer le planning des salons privés de façon coordonnée avec les autres partenaires de rang équivalent (Platinum).
 - d'un accès aux salles privatisées « BtoB » de Palexpo réservées pour les partenaires. Au minimum, deux salons sont mis à disposition de l'ensemble des partenaires des Assises 2022. L'Organisateur assure la gestion du planning des salles.
 - d'une table VIP dans l'espace restaurant (8 à 10 personnes). Durant toute la durée du IN des Assises, le Partenaire a accès au restaurant dans lequel il dispose d'une table VIP réservée et bénéficie d'un service à l'assiette. Le choix des convives et l'organisation des tables sont de la responsabilité du Partenaire qui se met en relation avec l'Organisateur et son régisseur (la société SYMPORG) afin de permettre le contrôle d'accès.

Interactions avec les médias et visibilité :

- En plus de sa participation au IN, le Partenaire peut soumettre des propositions d'événements, de visites de sites, d'ateliers, de forums entrant dans la programmation du OFF
- Le logo du Partenaire apparaît sur les supports de communication suivants :
 - Le site internet de l'événement avec un lien renvoyant vers le site du partenaire
 - Le programme de l'événement et le menu de la soirée de gala
 - Les principaux autres supports en lien avec l'événement
- Un cabinet de relation presse est à disposition du Partenaire pour valoriser ses actions et/ou ses événements et ainsi relayer l'information et/ou l'actualité du Partenaire. Chaque semaine, "le fil d'actu des Assises" est diffusé auprès d'un panel de journalistes et de contacts des organisateurs et sert de support à cette diffusion

d'information et/ou d'actualité.

- Afin d'accroître l'interaction avec les participants, les organisateurs propose au Partenaire l'envoi d'un courriel en amont de l'événement (selon un planning à définir) aux participants inscrits afin de mettre en avant leur projet de territoire, leurs activités lors des Assises (rendez-vous sur stand, mise en avant d'un atelier...)
- Aussi, un système de notifications aux participants via une application sera mis en place pendant les 3 jours à Palexpo. Chaque Partenaire pourra envoyer 1 notification, selon un planning à définir.
- Le Partenaire participe également au carrefour des métiers selon un format à définir avec l'Organisateur.

Invitations :

- Le Partenaire dispose de **75 entrées par jour** gratuites aux Assises (50 passes partenaire Platinum plus 25 passes). **Une entrée est valable par personne et par jour** comprenant : l'accès aux sessions (plénières et ateliers), aux visites de terrain, aux déjeuners, aux pauses-café, au village de la transition énergétique au carrefour des métiers ainsi qu'aux activités en soirée **pour le ou les jours de l'inscription**.
- L'inscription en ligne est obligatoire et se fait à l'aide d'un code confié à l'interlocuteur privilégié désigné par le Partenaire. Elle se fait à partir du site web de l'Organisateur ou de son régisseur, la société SYMPORG. Ces entrées sont nominatives
- Au-delà des **75 entrées** offertes, le Partenaire bénéficie de 50 % de réduction pour les entrées supplémentaires.
- Le Partenaire dispose de **6 passes** « exposants ». Ces passes sont réservés aux personnes assurant l'animation de la maison du Partenaire et/ou Grand Genève, l'accueil des visiteurs (congressistes et carrefour des métiers) et la gestion des personnes invitées par le Partenaire au bénéfice des entrées « congressistes » ou « visiteurs ». Les bénéficiaires du passe « exposant » concourent au bon fonctionnement de la maison du Partenaire et/ou Grand Genève et, au-delà, au bon fonctionnement du village de la transition énergétique. Les bénéficiaires de ces passes ont accès au restaurant en dehors des plages horaires réservées aux congressistes et définies par l'organisateur. Ils n'ont pas accès aux ateliers, ni aux visites.
- Sur demande avant le 2 mai 2022, des passes « visiteurs village » peuvent être distribués au Partenaire s'il le souhaite. Ces passes permettent aux visiteurs d'accéder uniquement au village de la transition énergétique. Une formule incluant le repas (hors dîner de gala) est possible moyennant 100 € TTC / 115 CHF par passe d'une part et en dehors des plages horaires réservées aux congressistes d'autre part. Ces horaires sont définis par l'Organisateur. Jusqu'au 15 janvier 2022, le Partenaire doit préciser ses besoins (nombre de visiteurs, jour, horaire) à l'Organisateur qui se réserve la possibilité de limiter le nombre de passes « visiteurs village » et de restreindre ou interdire l'accès sur certaines plages horaires.
- Si le Partenaire souhaite offrir à ses visiteurs un apéritif ou un cocktail, il en assure la logistique complète (notamment via le shop Palexpo) et en supporte intégralement les coûts. Il doit impérativement en informer l'Organisateur au préalable. Enfin, le Partenaire veille scrupuleusement à ce que l'accueil de ses visiteurs dans le village n'entrave pas celui des congressistes qui demeurent prioritaires à tout point de vue.

6. Modalités de versement de la participation financière du Partenaire

Le versement interviendra **en une fois, en 2022**, soit :

72 727 euros net du Pôle métropolitain du Genevois français

La somme est versée par virement au crédit du compte suivant :

Titulaire :	Groupement local de coopération transfrontalière
Banque:	BCGE
Np IBAN:	CH38 0078 8000 0508 6121 7
No BIC/SWIFT:	BCGECHGGXXX
Clearing/CB :	788

7. Financement des Assises

L'organisateur s'engage à :

- Affecter la totalité de la somme versée par le Partenaire, de manière directe, intégralement et exclusivement aux Assises.
- Mettre à la disposition du Partenaire ou de toute autre personne désignée par lui toute pièce justificative des dépenses, et ce à tout moment.

8. Propriété et droits d'utilisation

La Communauté Urbaine de Dunkerque est le propriétaire exclusif des marques déposées susmentionnées en préambule. A ce titre, elle se réserve tous droits et autorisations d'utilisation et de reproduction de cette appellation ainsi que de sa charte graphique et de ses déclinaisons.

Le Partenaire peut, sous réserve de l'accord de l'organisateur, divulguer et/ou utiliser tout ou partie des informations et résultats qui lui sont communiqués par l'organisateur en exécution de la présente convention. Toutes les divulgations ou utilisations de ces documents doivent mentionner leur origine et faire apparaître le Grand Genève comme organisateur des Assises.

L'Organisateur, propriétaire des informations et résultats, peut mettre en place toute protection légale et conventionnelle qu'il juge utile, de tout ou partie de ces informations et résultats.

9. For et droit applicable

- Le for est à Genève.
- Le droit suisse est applicable à la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux signés par les deux parties le

Le partenaire :

L'organisateur :

**Pour le Pôle métropolitain du
Genevois français,
son Président**

**Pour le Grand Genève, représenté
par le Groupement Local de
Coopération Transfrontalière (GLCT)
son Président**

Christian Dupessey
Président

Antonio Hodgers
Président